

**Benchimol Elias, Bernazeau Damien, Clupeau Léonard, Couturier
Perrine, Perlant Martin, Prué Xavier - TDA**

BUT Hygiène, Sécurité et Environnement - 2022/2023

Organisation du marché de Noël de Villenave-d'Ornon

SAé 3.03 Conseiller un organisateur d'événement en matière de sécurité
publique et d'impact environnemental



Sommaire



01 Sécurité publique

02 Services d'ordre

03 Sécurité Incendie

04 Accès PMR

05 Secours aux personnes

06 Mesures sanitaires

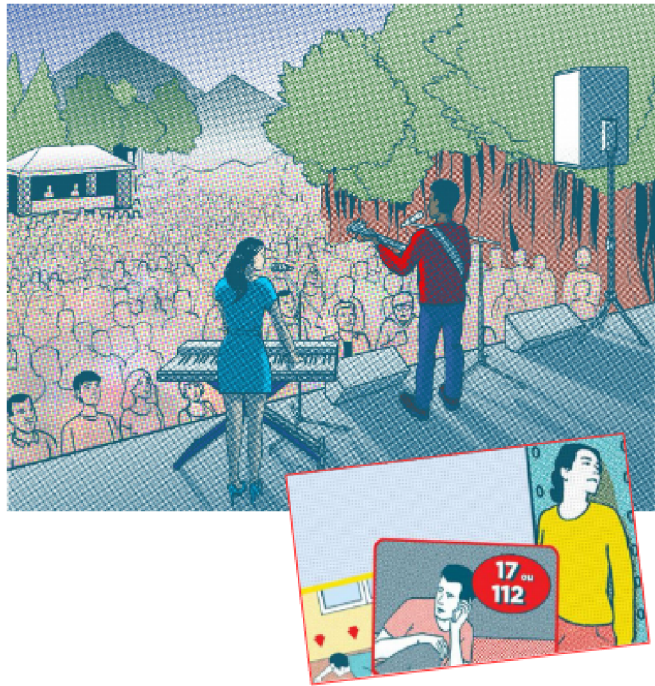


- 36 000 habitants en 2020 environ
- Salle Georges Mandel
- Dispositif de sécurité à mettre en place par l'organisateur
- Autorisation du maire
- Organisateur et Maire responsables du bon déroulement

01- Sécurité publique

Plan Vigipirate

- 3 niveaux : le niveau de vigilance
le niveau sécurité renforcée –risque d’attentat
le niveau urgence attentat
- Applicable sur tout le territoire
- Les mesures à mettre en place pour assurer au maximum la sécurité



Logo of the French Republic (Liberté, Égalité, Fraternité) and the Ministry of Culture and Communication.

Guide de bonnes pratiques

Vigilance attentat : les bons réflexes

Guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels

Dispositif / justification

Plan des mesures mises en place à l'extérieur pour assurer la sécurité/sureté



- Légende :
- Bloc en béton Vigipirate anti-intrusion / barrière anti-intrusion
 - ✕ Interdiction de stationner pour tous les véhicules
 - Entrée
 - Sortie
 - == Barrières Vauban en escargot pour fluidifier l'accès et l'attente
 - ▭ Agents privés de sécurité équipés de détecteurs de métaux qui vérifient les personnes qui entrent et sortent
 - 5 ▭ Agents privés de sécurité qui contrôlent la file d'attente et les alentours de la salle sur la voie publique
 - 2 ▲ Affiche dissuasive et informative plan Vigipirate niveau sécurité renforcée – risque attentat
 - ▭ Barrière Vigipirate anti-intrusion qui peut se déplacer en cas d'intervention des urgences

Bloc béton anti-intrusion



Barrière vauban



Barrière anti-intrusionn



Affiches Plan Vigipirate

Affiches de préconisation

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

- 1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humide.
- 2** Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.
- 3** Quittez rapidement les lieux sentant précaution un danger (si odeur anormale, si des personnes toussent ou font des malaises...).
- 4** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.
- 5** Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettez au sol à distance de soi et les indiquez à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.
- 6** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
- 7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !
- 8** Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.
- 9** Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

ATTENTION !
Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.
Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, appelez que vous êtes dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.
Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfrance. Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

<http://www.sgdsn.gov.fr/plan-vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation/>

Affiches de préconisation

Réagir en cas d'attaque

- 1. S'ÉCHAPPER**
- 2. SE CACHER**
- 3. ALERTE**
- 4. RÉSISTER**

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriadez-vous
- Éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Qui ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Quoi ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

Comment se comportent-ils ?
Regardent-ils la télé ?
Quels moyens de communications ont-ils ?
Ne raccrochez pas !

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

FAIRE FACE ENSEMBLE

<http://www.sgdsn.gov.fr/plan-vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation/>

Affiches de sensibilisation

DIRECTIVES PREFECTORALES DANS LE CADRE DU PLAN VIGIPIRATE

PRÉFET DE L'AIN
Élu
Égalité
Futur

Renforcement du contrôle des accès

Contrôle des sacs et bagages à mains à l'entrée

VIGIPIRATE
SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT

Présence des équipes de sécurité renforcée

En cas de refus de contrôle, l'accès sera refusé et les forces de l'ordre alertées

TELEPHONE URGENCE
17 Police Gendarmerie
112 Soins urgences

https://www.deuxsevres.gouv.fr/contenu/telechargement/19699/161776/file/vigipirate_renforce_FR_France.pdf

02– Service d'ordre

Réglementation

Code de la construction et de l'habitation



ERP catégorie 3 (301-700)
Obligations en sécurité incendie, accès PMR
& registre de sécurité

Décret 2005-307 du 24 mars 2005



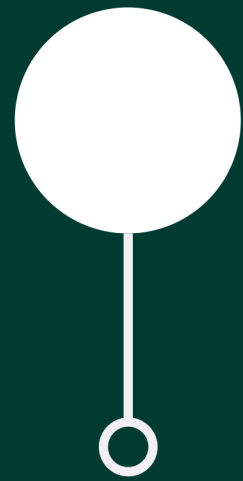
Agrément des agents responsables des
fouilles

*articles R. 123-26 du Code de la construction
et de l'habitation*



Les ERP doivent comporter un PSA par étage

Justifications



4 agents



2 équipes de 2

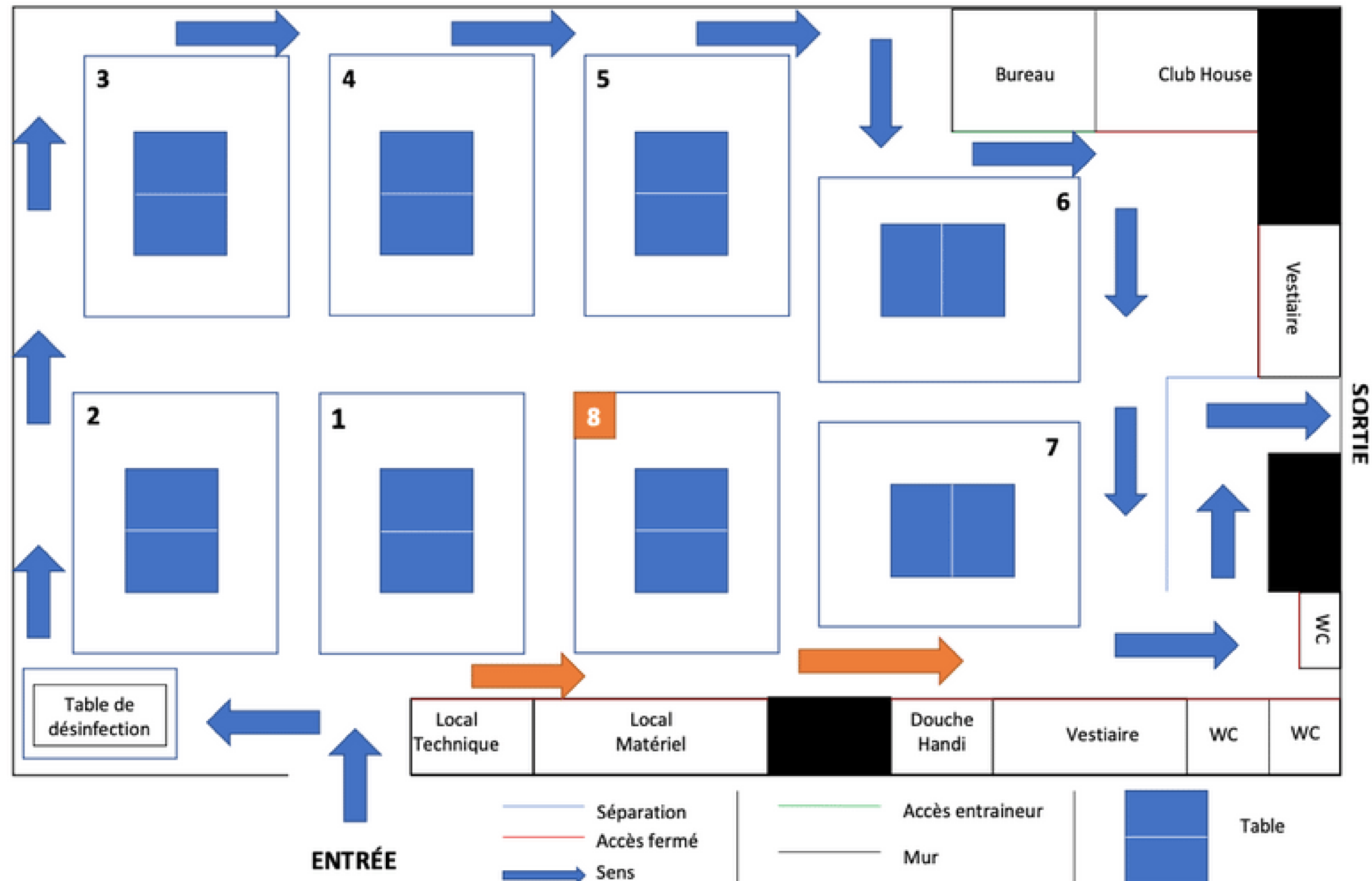


talkie-walkie

03- Sécurité Incendie

La salle

SALLE GEORGES MANDEL



Identification de l'établissement

Salle polyvalente à dominante sportive

Hauteur sous plafond < 6,5m (3m)



ERP de type L



Catégorie 3 entre 301 et 700 personnes



ERP de catégorie 4

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



Un extincteur portatif
pour 300 m² et un
pour chaque étage



Un système d'alarme
de type 4 minimum



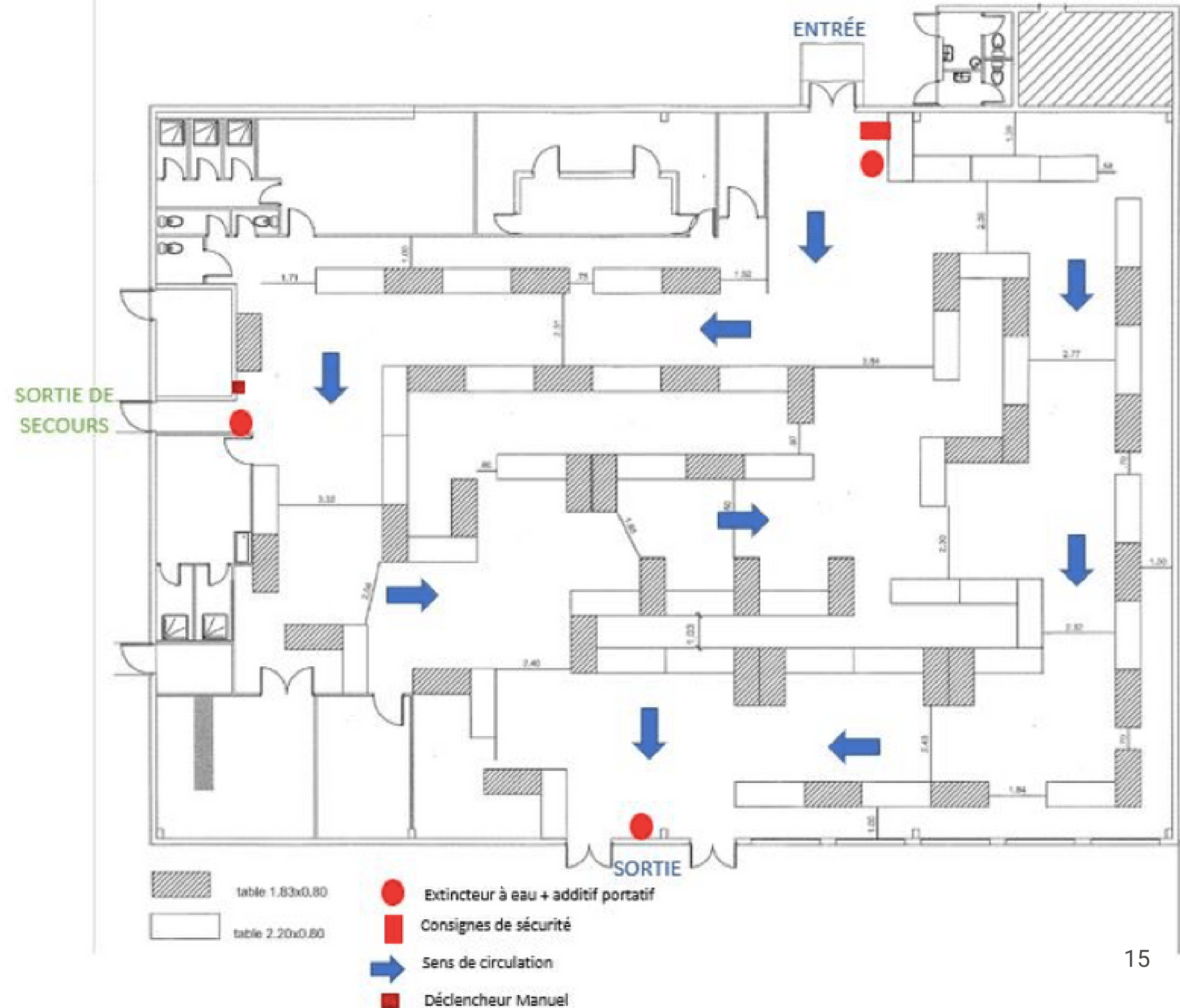
Affichage des
consignes de sécurité
(plan d'évacuation et
18)



Service de sécurité
incendie

Plan

- 3 extincteurs à eau+additif
- 1 déclencheur manuel relié à un diffuseur sonore
- Une affiche des consignes de sécurité
- Encadrant(s) formé(s) à l'extinction / évacuation



04- Accès pour les personnes à mobilité réduite

REGLEMENTATION ET JUSTIFICATIONS

ERP --> Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction

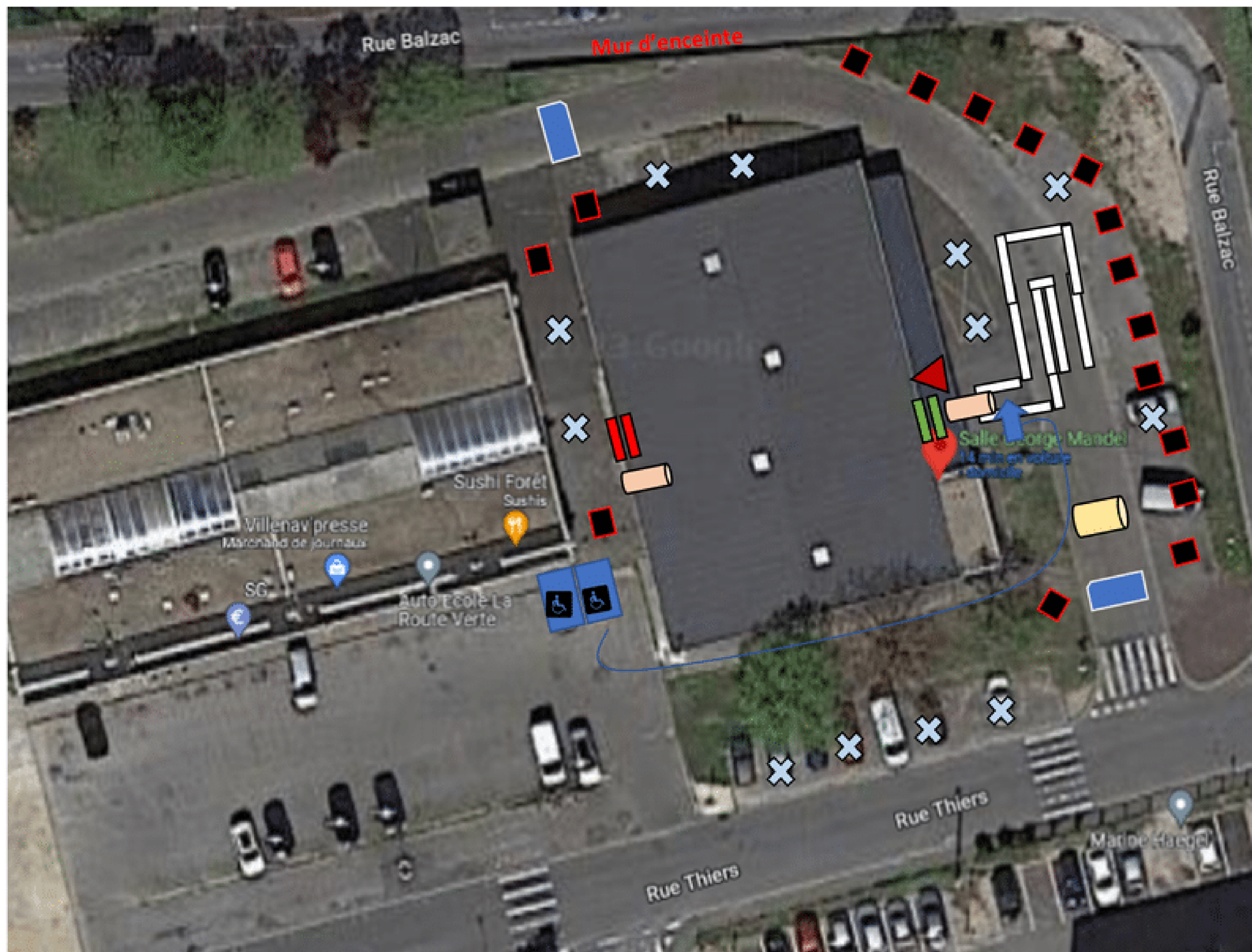
- Absence d'escalier,
- Deux nouvelles places PMR à tracer sur le parking existant,
- Un sanitaire PMR déjà présent.



- Chemin fléché, sans rampe d'accès,
- cheminement dans un seul sens, largeur de 1,40 mètre minimum.
- Signalétique adaptée.



Cartographie et plan



Chemin fléché pour les PMR



Entrée réservée au PMR



Places de parking réservées au PMR

05– Secours aux personnes

Réglementation

- Arrêté ministériel du 07 novembre 2006 fixant le référentiel national
- Associations agréées de sécurité civile uniquement.

Pour appliquer la réglementation, utilisation d'une grille d'évaluation des risques :

Calculer le RIS (Ratio Intervenants Secouristes)				
P1 : Effectif déclaré du public	Nombre maximum de personnes attendues <input type="text" value="0"/>			
P2 : Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement	<input type="radio"/> Faible - Public Assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif	<input type="radio"/> Modéré - Public Debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole	<input type="radio"/> Moyen - Public Debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rdv sportif avec protection du public par rapport à l'événement	<input type="radio"/> Elevé - Public Debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rdv sportif sans protection du public par rapport à l'événement
E1 : Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site	<input type="radio"/> Faible - Structure permanente, voies publiques, conditions d'accès aisées	<input type="radio"/> Modéré - Structure non permanente (gradins, tribunes, chapiteaux), espace naturel < 2 Hectares, brancardage 150m < longueur < 300m, terrain en pente sur plus de 100m	<input type="radio"/> Moyen - Espace naturel 2 < surface < 5 hectares, brancardage 300m < longueur < 600m, en pente sur plus de 150m	<input type="radio"/> Elevé - Espace naturel > 5 Hectares, brancardage > 600m, terrain en pente sur plus de 300m, (talus, escaliers, voies non carrossables), progression des secours rendue difficile par le public
E2 : Délais d'intervention des secours publics	<input type="radio"/> Faible (<=10 minutes)	<input type="radio"/> Modéré (> 10 et <= 20 minutes)	<input type="radio"/> Moyen (> 20 et <= 30 minutes)	<input type="radio"/> Elevé (> 30 minutes)

JUSTIFICATIONS

Résultats grille d'évaluation :

- 500 personnes attendues en simultané
- Public debout
- Accessibilité du site bonne, structure permanente
- Intervention des secours publics entre 10 et 20 minutes

Effectif pair d'intervenants secouristes : 2

Type de DPS : point d'alerte et de premiers secours

Dispositif mis en place :

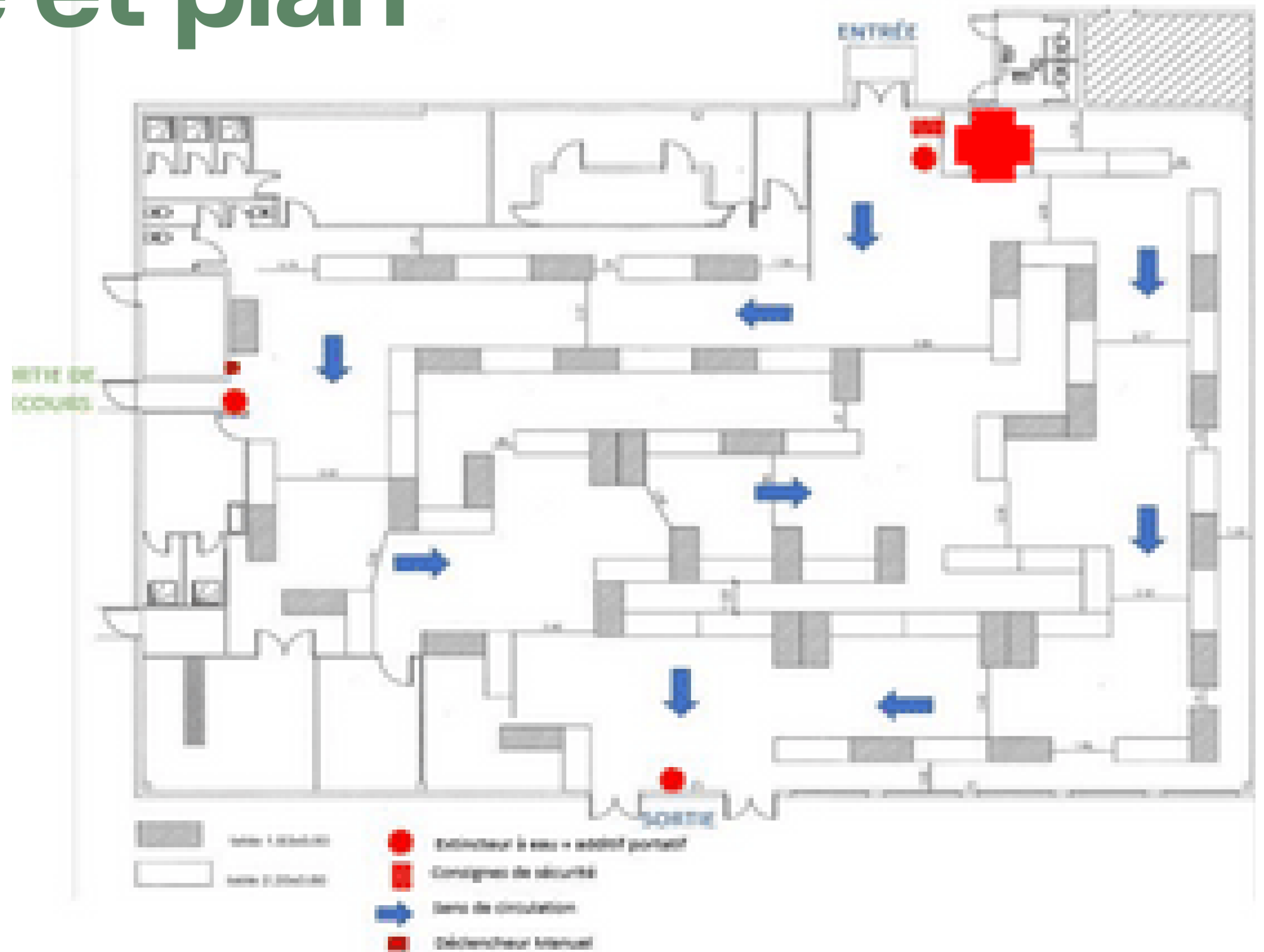
- Point d'Alerte et de Premiers Secours ;
- 2 intervenants secouristes
- Matériel nécessaire à la réalisation des premiers secours.
- Association agréée de sécurité civile : la croix rouge



Cartographie et plan

Localisation du PAPS :

- A l'entrée pour la visibilité
- Pour l'accès des secours publics
- Pour l'évacuation rapide



06– Mesures d'hygiène et de salubrité

Réglementation

- Mesures générales à mettre en place pour assurer au maximum l'hygiène et la salubrité
- Règles à respecter concernant l'hygiène dans un ERP



JUSTIFICATIONS

Un référent COVID :



Pass sanitaire



Port du masque



JUSTIFICATIONS

Information mesures et
gestes barrières



Organisation des
pratiques de vente



Produit
hydroalcoolique



JUSTIFICATIONS

Maintenir la propreté dans l'établissement



Ventilation (naturelle ou mécanique)



Faciliter accès vers installations sanitaires



Mesures éco-responsables



Les différentes mesures éco-responsables



01

Produire le moins de déchets possible

02

Eco-responsabilité des produits

03

Tri des déchets

04

Préservation de l'environnement

05

Optimisation de l'énergie



**Benchimol Elias, Bernazeau Damien, Clupeau Léonard, Couturier
Perrine, Perland Martin, Prué Xavier - TDA**

BUT Hygiène, Sécurité et Environnement - 2022/2023

Organisation du marché de Noël de Villenave-d'Ornon

SAé 3.03 Conseiller un organisateur d'événement en matière de sécurité
publique et d'impact environnemental

